

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 DECEMBRE 2008**

Membres en exercice :	<b>L'an deux mille huit, le neuf décembre</b> , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
19	
Membres présents :	Date de la convocation : <b>03 décembre 2008</b> .
15	<b>Présents</b> : THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, ENGEL Stéphane, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël, Adjoints, VILLECHANOUX Georges, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, ROUZEROL Valérie, BAYLE Stéphanie, JACQUE Fanny, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.
Suffrages exprimés :	<b>Absents avec délégation</b> : COUSSEAU Michel (pouvoir à MORTIER Pascal), DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU C).
17	<b>Absent excusé</b> : Néant.
	<b>Absents</b> : HAVERLAN Dominique, CAZIMAJOU Didier.
	<b>Secrétaire de séance</b> : GIFFARD Ghislaine.

### **DELIBERATIONS**

#### **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UN ABRIBUS AU « POMMIER DOUX »**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention proposée par le Conseil général de la Gironde fixant les obligations réciproques du Département et de la Commune suite à l'installation d'un abribus au « Pommier Doux ».

#### **CONVENTION CDC / COMMUNE DE PORTETS POUR LE BOUCHAGE DES NIDS DE POULE**

La CDC du canton de Podensac ayant interrompu le marché relatif au bouchage des nids de poules et dans l'attente d'un nouveau marché, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention permettant de répondre le plus efficacement possible au bouchage urgent de nids de poules ; pour la bonne organisation des services dans ce contexte, la Communauté de communes achète les fournitures par l'émission de bons de commande en fonction de la demande de la commune, laquelle met son personnel technique à disposition, à titre gracieux.

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES**

Monsieur VACHER, Conseiller municipal, présente les devis reçus pour l'entretien des chaudières des écoles élémentaires et maternelles et de la mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Société AMT pour l'entretien des chaudières des écoles élémentaires et maternelles et de la mairie pour un montant annuel HT. de 1.009,41 € et autorise le Maire à signer le contrat

#### **CONTRAT DE NETTOYAGE DES REGARDS, AVALOIRS ET CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES.**

Monsieur COURTIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint, informe le Conseil de la nécessité d'entretenir régulièrement les regards, avaloirs et canalisations d'eaux pluviales et présente le projet de contrat proposé par la Société Technovidange.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat de nettoyage des regards, avaloirs et canalisations d'eaux pluviales présenté par la Société Technovidange, pour un montant annuel de 2.328,00 € HT (2.784,29 € TTC). Le contrat sera signé pour la période du 15 décembre 2008 au 14 décembre 2009.

### **CONTRAT ANNUEL DE MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE ET DES ECOLES**

Madame THERON, Maire, fait part au Conseil municipal du contrat de maintenance informatique de la mairie et des écoles proposé par CYBERMICRO.

Le Conseil municipal (15 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. COUSSEAU), 1 ABSTENTION (Mme BAYLE) accepte la proposition de CYBERMICRO, laquelle s'élève à 2.096,99 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 et autorise le Maire à signer le contrat annuel de maintenance.

### **CESSION PARCELLES A 125, A 130 et A 131**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert des parcelles A 125, A 130 et A 131 situées sur la commune de Portets, sur lesquelles est édifée la station d'épuration du Syndicat ARPOCABE au Syndicat CAPOAR.

### **MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE PODENSAC**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications apportées aux articles 4 et 5 des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Podensac.

### **PROTECTION DES BOIS COMMUNAUX**

Monsieur MORTIER présente au Conseil municipal le projet, menée avec les représentants de la D.F.C.I. locale, en vue de réduire l'accès dans les bois communaux afin d'éviter les dépôts sauvages de détrit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de pose de semelles béton, pour un coût de 2.812,99 TTC et sollicite l'aide financière de la D.F.C.I. Gironde à hauteur de 80% (1.881,60 €) et de la Section locale de la D.F.C.I. à Arbanats à hauteur de 20% (470,40 €). L'autofinancement communal serait de 460,99 € (TVA).

### **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Suite à la présentation effectuée par Monsieur ENGEL, 3<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme indiqué sur le tableau joint.

### **LA FORGE : MODIFICATION DU MONTANT DU FORFAIT MENAGE**

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 100,00 € HT (119,60 € TTC) le montant du forfait ménage par prestation pour la location du foyer de l'Espace Culturel La Forge aux entreprises. Tous les autres tarifs de location demeurent inchangés.

### **SPECTACLE DE NOEL « MORGANE COURT LA CAMPAGNE » : FIXATION DU TARIF**

Monsieur PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente au Conseil municipal le spectacle intitulé « Morgane court la campagne » qui sera offert, le jeudi 18 décembre 2008, aux enfants de l'école élémentaire de Portets. Ce spectacle sera donné à l'Espace Culturel « La Forge ». Compte tenu du nombre de places de cet équipement, il peut être proposé à d'autres communes, collectivités ou particuliers d'assister à ce spectacle ; le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 6,00 € le prix de la place pour les communes, collectivités et particuliers ;

## **BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Suite à la présentation de Monsieur ENGEL, 3<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget communal comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses :

- Chapitre 012, article 6453 (cotisations aux caisses de retraite) : -7.300,00 €
- Chapitre 67, article 678 (charges exceptionnelles) : + 7.300,00 €

## **BUDGET DE L'ESPACE CULTUREL « LA FORGE » - DECISION MODIFICATIVE N°3**

Suite aux explications apportées par Monsieur ENGEL, 3<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil municipal, 16 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme BAYLE), modifie le budget de La Forge comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses :

- Chapitre 011 – article 6068 (autres matières et fournitures) : + 4.000,00 €
- Chapitre 011 – article 611 (sous traitance générale) : + 3.395,00 €
- Chapitre 65 – article 658 (apurement des centimes de TVA) : +5,00 €

Total des dépenses nouvelles : + 7.400,00 €

Section de fonctionnement – recettes :

- Chapitre 70, article 7083 (locations diverses) : + 2.900,00 €
- Chapitre 74, article 74 (mécénat) : + 4.500,00 €

Total des recettes nouvelles : + 7.400,00 €

## **ETUDE DE FAISABILITE ET DE PREVISION EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT**

Madame BAYLE, Conseillère municipale, présente l'étude réalisée par la SOCAMA Ingénierie pour le compte du CA.PO.AR. proposant les trois solutions envisageables afin d'augmenter la capacité de traitement des stations d'épurations de Portets et de Castres-Gironde.

- solution 1 : suppression de la station d'épuration de Castres-Gironde, réparation et agrandissement de la station d'épuration de Portets ;
- solution 2 : suppression des stations d'épurations de Castres-Gironde et de Portets et création d'une nouvelle station d'épuration à Portets (terrain à définir) ;
- solution 3 : réparation des deux stations d'épurations existantes et agrandissement de celle de Portets.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, opte pour la solution n°1.

## **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur RENAUD, Conseiller municipal, ayant présenté le rapport annuel du CA.PO.AR. sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, le Conseil municipal, à l'unanimité en prend acte et l'approuve.

## **ASSURANCE STATUTAIRES DU PERSONNEL : CONTRAT AVEC LA SMACL**

Madame le Maire présente les propositions de contrat qu'elle a reçu de la CNP et de la SMACL concernant l'assurance statutaire du personnel (agents affiliés à la CNRACL – agents non titulaires, stagiaires ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC).

A l'unanimité, le Conseil municipal retient la proposition de la SMACL et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011 – soit TROIS années.

## **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU C.O.S. DU PERSONNEL COMMUNAL DE PORTETS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 690,00 € au Comité de Gestion des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Portets (C.O.S.) lequel doit faire face à une dépense imprévue.

### **PROJET ARTISTIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Madame GIFFARD, Conseillère municipale, présente le projet artistique que l'école élémentaire de Portets souhaite réaliser avec l'intervention d'un artiste dont il faudra assurer les honoraires. De plus, le Conseil général mettra à disposition une série d'œuvres qui seront exposées à l'Espace culturel la Forge. Le Conseil municipal, 14 voix POUR, 3 voix CONTRE (CAZIMAJOU C., ROUZEROL V., DESVAUX P.), approuve ce projet et décide de participer à ce projet à hauteur de 1.500,00 €.

### **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS**

*A la demande de Madame le Maire cette délibération a été prise à huis clos.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, en application des textes en vigueur, l'octroi de l'IFTS aux fonctionnaires du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il précise que cette indemnité sera versée mensuellement et que l'attribution individuelle se fera par arrêté du Maire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame THERON fait part des remerciements de la Boulangerie CAZIMAJOU suite aux travaux de réfection de trottoir devant la boutique.
- Madame THERON donne la nouvelle composition du bureau de l'USEP (M. THURIN Franck, Président, Mme RAYNAUD Alexandra, Secrétaire, Mme GRILLOT Bérengère, Trésorière).
- Madame THERON donne lecture du courrier de Madame le Sous Préfet suite à la réunion qui a eu lieu à la Maison des Vins de Graves à Podensac. Madame le Sous Préfet se félicite des échanges avec les élus locaux et fait part de sa très grande joie de partager ce moment de convivialité.
- Madame CAZIMAJOU C. fait un compte rendu du Marché de Noël. Elle indique que le spectacle était de bonne qualité et remercie l'Ecole de musique. Elle signale que les marchands présents semblent satisfaits des ventes réalisées. Madame THERON remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce marché de Noël 2008.
- Madame BLANCHARD dresse le bilan du marché aux vêtements. Elle indique qu'il a connu un succès au-delà de ses espérances. La recette permettra de venir en aide aux plus démunis de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.